

ACTION URGENTE

UN NOUVEAU PRISONNIER D'OPINION EN GRÈVE DE LA FAIM

Le militant cubain Iván Fernández Depestre a été arrêté le 30 juillet 2013 lors d'une manifestation pacifique, et est en grève de la faim depuis. Il a été condamné le 2 août à trois ans d'emprisonnement pour des motifs politiques. Amnesty International le considère comme un prisonnier d'opinion, détenu uniquement pour avoir exercé son droit à la liberté d'expression.

Le 30 juillet, alors qu'ils manifestaient pacifiquement à Placetas, dans la province de Villa Clara (centre du pays) pour commémorer l'anniversaire de la mort du héros national cubain Frank País, **Iván Fernández Depestre**, membre de plusieurs groupes dissidents, et cinq autres militants ont été arrêtés par des agents du Département de la Sûreté de l'État. Tous ont été libérés par la suite, sauf Iván Fernández Depestre, qui a été inculpé de « dangerosité » – mesure préventive visant la « propension particulière d'une personne à commettre des délits ». Cette disposition érige en infraction des comportements comme l'ivresse, la toxicomanie et le « comportement antisocial », mais elle sert aussi de prétexte pour emprisonner des dissidents politiques, des journalistes indépendants et des détracteurs du régime.

Un procès sommaire s'est tenu le 2 août devant le tribunal municipal de Placetas, dans la province de Villa Clara. Iván Fernández Depestre a été condamné à trois ans d'emprisonnement. Selon les informations reçues par Amnesty International, il n'a pas été assisté d'un avocat pendant son procès. Iván Fernández Depestre observe une grève de la fin depuis son placement en détention. Le 26 août, il a été hospitalisé une journée à l'hôpital Arnaldo Milián, puis envoyé à l'infirmerie de la prison de Guamajal, à Santa Clara, où est incarcéré depuis sa condamnation.

Iván Fernández Depestre a été arrêté et emprisonné uniquement pour son appartenance à des groupes dissidents et pour avoir manifesté et exprimé ses opinions politiques de façon pacifique. Amnesty International le considère donc comme un prisonnier d'opinion.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en espagnol ou dans votre propre langue :

- appelez les autorités à libérer Iván Fernández Depestre immédiatement et sans condition car il s'agit d'un prisonnier d'opinion, détenu uniquement pour avoir exercé pacifiquement son droit à la liberté d'expression ;
- exhortez-les à supprimer du Code pénal les dispositions relatives à la « dangerosité » et à réformer ou abroger toutes les dispositions juridiques qui restreignent illégalement les droits à la liberté d'expression, de réunion et d'association, afin de se mettre en conformité avec le droit et les normes internationaux ;
- priez-les instamment de veiller à ce qu'Iván Fernández Depestre puisse consulter des professionnels de santé qualifiés, ainsi que de s'abstenir de prendre des mesures punitives à son encontre ou à l'encontre des autres prisonniers menant une grève de la faim.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 23 OCTOBRE 2013 À :

Chef de l'État et du gouvernement

Raúl Castro Ruz
 Presidente de la República de Cuba
 La Habana, Cuba
 Fax : +41 22 758 9431 (bureau de Cuba à Genève) ; +1 212 779 1697
 (via la Mission de Cuba auprès de l'ONU)

Courriel : cuba@un.int (via la Mission de Cuba auprès de l'ONU)

Formule d'appel : Your Excellency, / Monsieur le Président,

Procureur général

Dr. Darío Delgado Cura
 Fiscal General de la República
 Fiscalía General de la República
 Amistad 552, e/Monte y Estrella
 Centro Habana
 La Habana, Cuba

Formule d'appel : Dear Attorney General, / Monsieur le Procureur général,

Copies à :

Ministre de l'Intérieur

General Abelardo Colomé Ibarra
 Ministro del Interior y Prisiones
 Ministerio del Interior
 Plaza de la Revolución
 La Habana, Cuba

Fax : +1 212 779 1697 (via la Mission de Cuba auprès de l'ONU)

Courriel : correominint@mn.mn.co.cu

Formule d'appel : Your Excellency, / Monsieur le Ministre,

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de Cuba dans votre pays (adresse/s à compléter) :

nom(s), adresse(s), n° de fax, courriel, formule de politesse

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



11 septembre 2013

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

ACTION URGENTE

UN NOUVEAU PRISONNIER D'OPINION EN GRÈVE DE LA FAIM

COMPLÉMENT D'INFORMATION

L'article 72 du Code pénal cubain sur la « dangerosité » dispose : « La dangerosité d'un individu est sa propension particulière à commettre des délits, qui se traduit par l'adoption d'une conduite allant manifestement à l'encontre des normes de la morale socialiste. »

Iván Fernández Depestre a été condamné à des mesures préventives applicables aux personnes que l'on juge susceptibles de commettre des infractions. Selon l'acte de condamnation, il était accusé de s'être « réuni avec des personnes antisociales ». Les articles 78 à 84 du Code pénal décrivent les types de mesures possibles, notamment des mesures de rééducation pouvant aller d'un à quatre ans. Les personnes concernées sont internées dans un « établissement de travail ou d'enseignement spécialisé » ou envoyées dans une « coopérative de travail ». Il n'est pas question d'emprisonnement.

L'article 75 du Code pénal dispose que l'autorité de police compétente doit décerner un « avertissement officiel » afin d'empêcher ces personnes de mener des activités criminelles ou dangereuses pour la société. Il s'agit d'un acte juridique mentionnant expressément les raisons de l'avertissement ainsi que les déclarations de l'intéressé à ce sujet ; il doit être signé des deux parties. D'après les informations reçues par Amnesty International, il ne semble pas qu'Iván Fernández Depestre ait reçu un quelconque avertissement, écrit ou oral, de la part des autorités.

Iván Fernández Depestre fait partie de plusieurs organisations dissidentes, non reconnues par la loi cubaine, comme le Mouvement d'opposition pour le réveil de la jeunesse, la Coalition d'opposition du centre et le Front national pour la résistance civique et la désobéissance civile Orlando Zapata).

Avant la manifestation du 30 juillet, Iván Fernández Depestre avait participé les semaines précédentes à d'autres manifestations à Placetas.

Le 4 septembre, des militants locaux qui s'étaient rendus à la prison de Guamajal pour lui rendre visite ont été arrêtés, puis libérés et renvoyés chez eux le jour même.

Nom : Iván Fernández Depestre
Homme

AU 240/13, AMR 25/008/2013, 11 septembre 2013